



Délibération n° 9

Conseil Municipal du Mardi 26 Septembre 2017

Service juridique

Domaine de compétence :
8.1 Enseignement

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Convention Classe patrimoine Rombly – Musée Quentovic, 2017 - 2018

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint à la Culture

Synthèse de la délibération :

Mise en place pour l'année scolaire 2017-2018 d'une convention dans le cadre de la « Classe patrimoine » de l'Ecole primaire de Rombly

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant qu'à l'initiative de la commune d'Etaples-sur-mer, et en partenariat avec l'Education Nationale, l'Ecole Primaire de Rombly à Etaples-sur-mer accueille depuis septembre 2016 une « classe patrimoine ».

Considérant que pour le développement de cet enseignement, il est proposé que le musée Quentovic apporte ses connaissances à l'élaboration de projets pédagogiques

autour de l'histoire et du patrimoine de la ville d'Etaples-sur-mer.

Considérant qu'il convient de formaliser par convention les relations entre la commune d'Etaples-sur-mer et les représentants de l'Education Nationale pour l'année 2017/2018.

Considérant que cette convention permettra de faire bénéficier la «classe patrimoine» de l'Ecole primaire de Rombly de supports pédagogiques de la part du Musée Quentovic et d'une visite guidée pour comprendre l'histoire de la ville d'Etaples-sur-mer

Considérant que la participation du Musée Quentovic se fera à titre gracieux, exceptionnel et dérogatoire aux tarifs délibérés en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce dossier relatif à la mise en place d'une convention pour l'année 2017/2018 et d'accorder la gratuité de la participation et des actions de la ville à titre dérogatoire et exceptionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*

Le Maire

Philippe FAIT

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171003-del9-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017